

	Dossier : CCAM – Affaires scolaires & périscolaires	
	Date : 04/02/2020	
	Rédacteurs : Mme Sandrine BONNET / Manon RIVIERE	
	<u>Destinataires :</u> - Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de l'école de Sarriac Bigorre <u>✚ Copie à :</u> - Monsieur le Maire - Mesdames et Messieurs les chargés d'école et enseignants de Sarriac Bigorre - Agents des services périscolaires	
Note n° 04 02 20		
<u>Objet</u> : mouvement de grève du jeudi 06 février 2020		Page n° 1 / 2

En raison du mouvement de grève du jeudi 06 février 2020, l'enseignante de l'école de Sarriac-Bigorre a informé la Communauté de Communes de son intention d'être gréviste. En revanche, tous les agents communautaires seront présents.



Un service minimum d'accueil sera mis en place pour les élèves dont l'enseignante est gréviste sur les horaires suivants :

7h30 – 18h30

Le service de restauration ne sera pas assuré.
TOUS LES ENFANTS présents devront apporter leur **pique-nique**

Le transport scolaire est maintenu sur tout le RPI.

- Pour les parents des enfants dont l'enseignante est gréviste et qui ne peuvent **ABSOLUMENT PAS** organiser la garde de leur enfant,

Veillez remettre le coupon ci-joint aux agents assurant le service minimum A SARRIAC-BIGORRE le jeudi 06 février 2020 à l'arrivée de votre enfant.



Mon enfant _____

sera accueilli au **Service Minimum d'Accueil**

Le jeudi 06 février 2020 à Sarriac – Bigorre *

La journée le matin ou l'après midi

Horaires : A compter de : heures jusqu'à heures

apportera et mangera son pique-nique*

oui

non - *ne mange pas mais fréquente le service minimum*

**cochez la case correspondant à votre choix*

Nom et Signature des parents

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et comptant sur votre compréhension,

Bien Cordialement,

La Secrétaire Générale
Sandrine BONNET